

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 10 AVRIL 2012**



L'an deux mille douze, le 10 avril à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Mirepoix-sur-Tarn, sous la présidence de Monsieur Eric OGET, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs BOURGEOIS J.L., CUJIVES D. et VIDAL J.F.
CC de Save et Garonne :	Mrs ANDRE R., ESPIE J.C., LAGORCE P., NEBOUT D., OUSTRI Chr. et SAINT PAUL A.
CC du Val'Aïgo :	Mrs OGET E. et ROUX D.
CC de Cadours :	Mrs CLUZET A. et ZACCARIOTTO Cl.
Communes à compétence SCOT :	Mme GIBERT J., Mrs LEGRAND A. et VIDAL L.

Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux du Girou :	Mr CIERCOLES Ch. par Mr BLANC M.
CC du Val'Aïgo :	Mr RAYSSEGUIER J.L. par Mr OGET E.
Communes à compétence SCOT :	Mmes et Mrs CHAMPAGNAC M.H. par AUSSEL E., LAYNAT M. par MOURIER Ch., SARRAU B. par GIBERT J. et VASSAL J.P. par BARBES A.

Délégués titulaires absents :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs CALAS D. et CIERCOLES A.
CC de Save et Garonne :	Mrs CAMPOS F. et TAGNERES B.
CC du Val'Aïgo :	Mr BOUDET J.C. et Mme TERRANCLE I.
Communes à compétence SCOT :	Mrs GALLINARO A. et PETIT Ph.

Nombre de délégués :

En exercice : 30 Titulaires présents ou représentés : 22

VOTANT : 22

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n ° 04 – 2012 :

Approbation du Compte de Gestion 2011 du Trésor

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes sont exacts,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Comité Syndical,

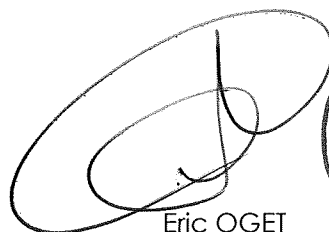
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article unique : **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2011, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signés au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Date de la convocation : 28/03/2012
Date d'affichage : 28/03/2011
Certifié exécutoire le : 20/04/2012
Affiché le : 20/04/2012


Eric OGET
Président

